



Les cigarettes en chocolat bientôt interdites...

Rubrique : actualités - Date : vendredi 13 mai 2005

L'AFP annonce que la commission des Finances de l'Assemblée nationale a adopté jeudi un amendement à la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie, qui sera débattue à l'Assemblée à partir du 31 mai, interdisant notamment la vente de cigarettes en chocolat. L'AFP a « appris de source parlementaire, que les cigarettes en chocolat sont de nature à inciter au tabagisme et contribuent à recruter de futurs fumeurs parmi les enfants ». Cet amendement, qui a été présenté par les députés UDF Charles de Courson et Nicolas Perruchot, doit, selon ses auteurs, « mettre en conformité la législation française avec la recommandation du Conseil de l'Union européenne de décembre 2002 relative à la prévention du tabagisme » et l'article 16 de la convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. Ils indiquent que « les cigarettes en chocolat sont d'ores et déjà interdites dans de nombreux pays tels que le Canada, le Royaume Uni, la Finlande, la Norvège ou l'Australie ». L'information est reprise en brève par les Echos, sous le titre « Interdiction prochaine des cigarettes en chocolat », et Libération qui titre sa brève « Tabagisme : Haro sur les clopes en chocolat ».